

# CONSEIL MUNICIPAL

DU

**26 janvier 2015**

L'an deux mille quinze, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2015

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE,

**ABSENTS** : Jean-Pierre CAILLAUD donne pouvoir à Michel SARRE, Anne-Marie VANSTEEN, Nathalie DEBLOIS, Patrick LABRUNE

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

<b>MARCHE MISE AUX NORMES STATIONS</b>
--

Lors de la séance d'ouverture des plis du 5 janvier 2015, 7 offres ont été reçues et acceptées conformément aux critères de sélection des candidats.

Les candidats sont :

- SOCAMA INGENIERIE
- INFRALIM
- HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT
- AMODIAG ENVIRONNEMENT
- EGIS EAU
- GROUPEMENT ARTELIA/VERD'EAU
- GROUPEMENT G2C INGENIERIE/CONSEIL ETUDES ENVIRONNEMENT

L'offre de SOCAMA INGENIERIE est jugé candidat le mieux disant selon les critères de jugement des offres, après analyse. Le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 22 janvier 2015, portant son choix sur SOCAMA INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres, et autorise le maire à signer le marché public avec l'entreprise SOCAMA INGENIERIE pour la maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de la station

d'épuration avec bassin de stockage restitution et conduites de transfert correspondantes pour un montant global de 54 910 € HT soit 65 892 € TTC.

#### **CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Suite à la demande de la préfecture, il convient de désigner un correspondant sécurité routière. Marie FARGEOT accepte cette charge.

#### **PRETS CREDIT AGRICOLE**

Pour permettre l'éligibilité des prêts gérés par le Crédit Agricole au dispositif TRICP, il convient de modifier marginalement la rédaction de certaines clauses contractuelles par avenant.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, autorise son maire à signer l'avenant à intervenir avec le crédit agricole.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

L'Ecole de Pierre-Buffière nous a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour une classe découverte. L'an dernier, la commune de St Hilaire avait difficilement accepté de subventionner un tel voyage et il avait été décidé à l'époque qu'entre les deux écoles ce soit un an sur deux. Cette année c'est au tour de l'école de St Hilaire. M. le Maire souhaite rester solidaire de St Hilaire et suggère que l'on améliore le temps périscolaires plutôt que de participer à une deuxième sortie.

Pour les années à venir, il serait souhaitable que les écoles se concertent et qu'elles s'orientent vers une subvention comme c'est fait pour le collège.

#### **ADHESION VILLAGE ETAPE**

Il convient de renouveler l'adhésion à la fédération des Villages Etapes. Pour cette année la cotisation s'élève à 1553,64 €.

#### **CONVENTION SEHV**

En 2014 une convention avait été signée désignant le SEHV comme maître d'ouvrage éclairage public dans le cadre des projets d'effacement des réseaux.

Suite à la modification de l'échéancier prévisionnel de travaux de mise en souterrain des réseaux sur la commune décidé lors de la réunion du 8 janvier avec le SEHV, il convient de signer une nouvelle convention.

L'échéancier prévisionnel des travaux est désormais :

2017 : avenue de la République/Pont Neuf

2018 : ancienne A 20 – RD n° 15 bis vers stade

Le Conseil Municipal unanime autorise son maire à signer la convention à intervenir annulant et remplaçant celle du 03/10/2014.

## EDF

Le 31 décembre 2015 les contrats EDF tarifs jaunes (tarifs réglementés) vont disparaître. Les deux contrats touchés par ces dispositions sont ceux du gymnase et de la salle culturelle.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2015 il est nécessaire de mettre rapidement en concurrence les différents fournisseurs d'électricité pour signer un nouveau contrat en offre de marché.

## DIVERS

Michel SARRE :

- Au gymnase il y a au moins 37 néons à changer. Le problème c'est qu'il faut une nacelle. Il serait bien d'étudier le remplacement des néons trop fragiles par des LED.

- il y a un problème avec le rangement du matériel sous les gradins. Le matériel a été rangé dans un local de stockage, dont il faudrait interdire l'accès aux élèves. Vincent DRUAUX pense qu'il serait bien de faire des caissons à roulette pour ranger du matériel sous les gradins.

Marie FARGEOT :

- il y a les grilles des écoles à redresser et à la demande de la directrice il faudrait peindre une limite sur le sol en attendant d'effectuer les travaux pour consolider les grilles existante ou les remplacer. Travaux qui peuvent être réalisés par le service technique pendant les vacances scolaires.

Cathy MADORE :

- demande où en est la réouverture du COOP ?

Pour le moment il n'y a pas de remplaçants car COOP Atlantique exige que les couples intéressés investissent à hauteur d'environ 20000 € (caution+loyer). Jean Pierre Caillaud souhaite qu'il soit fait appel à des concurrents, si COOP ne réouvre pas rapidement.

- Marie Beaugerie lui a fait une proposition de spectacle théâtrale. La troupe « le Grenier à Sel » demanderait 350 €.

La FNATH avec le Comité des Fête a programmée une soirée théâtre le 14 mars à Pierre-Buffière, il faudrait conserver cette proposition pour plus tard.

- Chabanas les gens trouvent que le parking est très sombre. Chabanas fait partie des zones d'éclairage public à remplacer. Il faudrait prévoir d'installer un éclairage avec détecteur de présence sur le haut de la scène.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

9 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2014

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Pierre CAILLAUD, Laëtitia PICARD, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2015 est approuvé sans observation.

### ORDRE DU JOUR

Mme La Trésorière présente chapitre par chapitre, le compte administratif, l'affectation du résultat 2014 et le budget principal 2015 et fait de même pour le compte administratif, l'affectation du résultat 2014 et le budget 2015 d'assainissement.

#### Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal.

#### Approbation du compte de gestion 2014 du budget assainissement

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget d'assainissement.

#### Approbation du compte administratif 2014 du budget principal

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2014, dont les écritures se résument ainsi :

<b><u>Investissement</u></b> :		<b><u>Fonctionnement</u></b> :	
Dépenses réelles :	935 309,75	Dépenses réelles :	1 196 487.27
Recettes réelles	850 286,77	Recettes réelles :	1 509 272.24
Résultat de l'exercice :	- 85 022,98	Résultat de l'exercice :	+ 312 784.97
Résultat reporté :	+ 261 039,96	Résultat reporté :	+ 54 857.28
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>+ 176 016.98</b>	<b>Résultat cumulé :</b>	<b>+ 367 642.25</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget principal de la commune.

<b>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du budget principal</b>
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 54 857.28
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 261 039.96

**Solde d'exécution de la section d'investissement  
au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 85 022.98
- Solde d'exécution cumulé :	+ 176 016.98

**Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'investissement :	- 8 823.07
- Recettes d'investissement :	+ 19 000.00

Solde :	+ 10 176.93
---------	-------------

**Besoin de financement de la section d'investissement  
au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 176 016.98
- Rappel du solde des restes à réaliser :	+ 10 176.93
-	
Besoin de financement total :	+ 186 193.91

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	+ 312 784.97
- Résultat antérieur :	+ 54 857.28

Total à affecter	+ 367 642.25
------------------	--------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### AFFECTATION

1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	295 642.25
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	72 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>367 642.25</b>

#### Approbation du compte administratif 2014 du budget assainissement

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget assainissement de la Commune pour l'exercice 2014, dont les écritures se résument ainsi :

<b><u>Investissement</u></b> :		<b><u>Fonctionnement</u></b> :	
Dépenses réelles :	152 634.83	Dépenses réelles :	42 975.26
Recettes réelles	91 163.69	Recettes réelles :	54 722.40
Résultat de l'exercice :	- 61 471.14	Résultat de l'exercice :	+ 11 747.14
Résultat reporté :	+ 89 085,20	Résultat reporté :	+ 20 654.67
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>+ 27 614.06</b>	<b>Résultat cumulé :</b>	<b>+ 32 779.68</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget assainissement de la commune,

#### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Pour mémoire :</b>	
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 20 654.67
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 89 085.20

**Solde d'exécution de la section d'investissement  
au 31/12/2014 :**

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 61 471.14
- Solde d'exécution cumulé :	+ 27 614.06

**Restes à réaliser au 31/12/2014 :**

- Dépenses d'investissement :	96 508.68
- Recettes d'investissement :	63 729.00

Solde : - 32 779.68

**Besoin de financement de la section d'investissement  
au 31/12/2014 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 27 614.06
- Rappel du solde des restes à réaliser :	- 32 779.68
-	
Besoin de financement total :	- 5 165.62

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	+ 11 747.14
- Résultat antérieur :	+ 20 654.67

Total à affecter + 32 401.81

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	5 165.62
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2015)	27 236.19
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002 (report à nouveau créateur)	

TOTAL 32 401.81

Les budgets sont ensuite mis au vote :

**Budget principal 2015**

Le budget principal se résume ainsi :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 1 108 983,28 €

Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 942 644,56 €

Le budget est voté à 9 voix pour (0 contre 0 abstention)

## Budget assainissement 2015

Le budget d'assainissement se résume ainsi :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 68 190 €

Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 126 975,20 €

Le budget est voté à 9 voix pour (0 contre 0 abstention)

## Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

M. le Maire propose d'augmenter de 1 % la fiscalité pour 2015.

Le Conseil Municipal unanime décide de fixer les taux par application de la variation proportionnelle, ce qui donne les résultats suivants :

- Taxe d'habitation : 9,73
- Taxe foncière (bâti) : 18,24
- Taxe foncière (non bâti) : 45,58

Madame la trésorière, pour information, donne lecture d'un comparatif de la situation budgétaire de notre commune par rapport à la moyenne départementale (annexe 1). Il apparaît que notre commune a des taux d'imposition plutôt moins élevés que la moyenne des autres communes (TH : 12,89 – TFB : 17,12 – TFNB : 63,53), que l'attribution des compensations est plus élevée grâce à l'ancienne TP qui était plus importante sur Pierre-Buffière, mais qui restera figée, les charges de personnel sont légèrement supérieures et l'autofinancement brut comme net est plus élevé que la moyenne.

## Subvention aux associations 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2015 les subventions suivantes :

AGPB	3729	FOOT SUD87	884
COMITE DES FETES	994	LOS VELHADORS DE LA BRIANCA	170
SHABBL	161	DUPUYTREN MEMOIRE VIVANTE	204
FNATH	104	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	377
FNACA	194	DON DU SANG	155
VOYAGE COLLEGE	2650	TENNIS CLUB	260
USEP PIERRE-BUFFIERE	204	LES RESTAURANTS DU CŒUR	153
ASSOCIATION LES PIERROTS	204	AUTOUR ET DETOUR	204
SECOURS POPULAIRE	102	HAND SUD	750

Vincent DRUAUX explique le mode de calcul des subventions qui se fait au prorata du nombre des licenciés, du nombre de pratique, et du nombre d'animation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus.



### **Amortissement canalisation d'assainissement**

Il convient d'amortir la canalisation du raccordement à l'assainissement de la caserne des pompiers. Le montant total de travaux de 4 945,75 € doit être amorti sur 5 ans. Le conseil accepte cette proposition.

### **Demande de subvention assainissement de la rue des clous**

Des travaux d'assainissement sont nécessaires dans la rue des clous. Il y avait des infiltrations qui se sont aggravées. Deux devis ont été réalisés par les entreprises PASQUIER et NADAUD. Pour ces travaux estimés à la somme de 10 517,50 € H.T. On peut espérer des subventions du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

### **Demande de subvention travaux paratonnerre**

Lors de précédents orages, le câble de descente du paratonnerre s'est arraché du clocher de l'église. Des devis de réparations ont été sollicités. Ces travaux estimés à la somme de 1 706,50 € H.T. Peuvent être subventionnés par la DRAC. Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la DRAC.

### **Contrat EDF pour le gymnase et la salle culturelle**

Dans le cadre de la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA, une consultation a été lancée, le 26 mars 2015. Pour la fourniture d'électricité du gymnase et de la salle culturelle, nous avons reçu une offre de contrat pour deux ans et une, pour trois ans, proposés par EDF.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres, et en avoir délibéré :

- Porte son choix sur les contrats de deux ans pour le gymnase ainsi que pour la salle culturelle, aux prix suivants :
  - Abonnement 71,047 € par mois,
  - Electricité Eté heures creuses 3.362 c€/par KWh,
  - Electricité Eté heures pleines 4,500 c€/par KWh,
  - Electricité Hiver heures creuses 4,438 c€/par KWh,
  - Electricité Hiver heures pleines 5.920 c€/par KWh.

### **Convention de prestation de services**

La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne possède les bâtiments et terrains suivants :

- Camping de Chabanas,
- Locaux administratifs de la Communauté de Communes,

qui sont implantés sur son territoire et qu'il convient d'entretenir.

La Communauté de Communes ne disposant pas de Services Techniques, il a été décidé que cet entretien courant sera réalisé par les Services Techniques des Communes.

Une Convention précisant le contenu, les modalités d'intervention et financières, ainsi que sa durée, doit être conclue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la Convention telle que présentée,

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la Commune de Pierre-Bufferière a mis à disposition de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, les voies communales reconnues d'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de la compétence, les missions d'entretien de la voirie communautaire relevant de la responsabilité juridique de la Communauté de Communes nécessitent, d'être assurées par la Commune de Pierre-Bufferière qui dispose d'un personnel compétent et intervenant déjà partiellement pour l'entretien de ladite voirie.

Il convient de fixer par convention les modalités d'intervention des agents, financières et la durée de ladite convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la Convention telle que présentée,

### **Ponts et jours de congés exceptionnels**

Le CDG 87 a décidé ne plus mettre à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire, la question des ponts et jours de congés exceptionnels. Il appartient désormais aux collectivités de fixer les jours attribués aux agents. Les agents bénéficiant jusqu'à lors de 5 jours de congés exceptionnels par an, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir ces cinq jours de congés exceptionnels par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire de maintenir cinq jours exceptionnels par an.

### **Contrat de maintenance BAES + Extincteurs + Alarmes + Désenfumage**

L'ensemble des contrats de vérifications annuelles des BAES, des extincteurs, des alarmes et du désenfumage coûtent actuellement à la somme de 1591,59 €

Après consultations, nous avons reçu 4 devis pour les vérifications annuelles des BAES, des extincteurs, des alarmes et du désenfumage.

- DESAUTEL : 1015,95 €
- Extincteurs Bernard : 1476 €
- M.I.S.O. : 1615,04 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis, et en avoir délibéré, porte son choix sur le devis de l'entreprise DESAUTEL pour montant global de 1015,95 € décomposé comme suit :

- Vérification BAES, 305,50 €
- Vérification extincteurs, 320,75 €
- Vérification alarmes gymnase + salle festive, 120 €
- Vérification désenfumage gymnase + école + salle festive, 269,70 €

### Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avancement de grade de certain agent, le Maire propose à l'assemblée, pour l'année 2015 :

- La création de trois postes d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 et la suppression de trois postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 31 octobre 2015.
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 31 octobre 2015.

Le Tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 comme suit :

#### **Filière Administrative :**

<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes</b>
Rédacteur	2 temps complets
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1 temps complet

#### **Filière Technique**

<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes</b>
Agent de Maîtrise Principal	2 temps complets
Adjoint Tec. Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps complet
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	3 temps complets
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2 temps complets
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps non complet à : 17,5/35
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps non complet à : 31,5/35
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps non complet à : 18/35

#### **Filière Médico-sociale**

<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes</b>
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1 temps complet

### Assistance technique départementale pour l'assainissement collectif

Le Conseil Départemental, a décidé en Commission Permanente d'actualiser le tarif de la participation à la mission d'Assistance Technique (SATESE) inchangé depuis 2009 et de le porter à 41 centimes d'euros par habitant et par an. Une nouvelle convention doit être signée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale Rurale

Le Conseil Municipal autorise son Maire à renouveler l'adhésion à la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne. Le montant de la cotisation s'élève à 0,93€ par habitant pour l'année 2015 soit un total de 1094,61 €

### **Délégués au SIVU CADICHON**

Suite à la démission de Madame Cécile POUTARAUD, il convient de la remplacer dans ses fonctions de déléguée auprès du SIVU CADICHON.

Sont désignées comme délégués titulaires Marie FARGEOT et Nathalie DEBLOIS, et Monsieur le Maire Stéphane PATIER comme suppléant.

### **Avenant marché SADE/PASQUIER**

Monsieur le Maire précise l'avenant n° 3 au marché du groupement d'entreprises SADE CGTH/SARL PASQUIER et FILS en moins value de 801,69 €HT, concernant la régularisation, suite aux attachements de fin de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Collège, du montant final du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte l'avenant n°3 au marché SADE/PASQUIER tel que proposé.

### **Magasin COOP – Loyer logement de la gare**

La réouverture est prévue le 30 avril. Le nouveau gérant M. Maufroy doit signer son bail dans les jours qui viennent, après entente sur le nettoyage, la reprise des stocks inutiles et le remplacement de frigo....

Le logement de la gare est libre depuis début mars, il a été repeint et nettoyé par les agents de la Commune. M. Maufroy l'a visité et serait intéressé. Il est proposé pour l'aider au début de son installation, de le faire bénéficier d'une gratuité du loyer pendant 6 mois, plus d'un demi-loyer pendant 1 an, les charges restant aux frais dudit locataire.

Le conseil municipal accepte cette proposition, mais souhaite que soit mis dans les clauses de location qu'en cas de fermeture du magasin le loyer initial.

M. le Maire propose de réaliser une banderole pour informer de la réouverture du COOP. Vincent fera un article dans le prochain bulletin avec une photo.

### **Demande d'achat d'une partie du domaine public**

M. le Maire a reçu une habitante de la rue des Clous qui souhaiterait acheter une petite partie de la rue des Clous pour y stationner son véhicule.

Le Conseil Municipal refuse de donner suite à cette demande.

### **20 ans des Villages Etapes**

Il est programmé lors le 4 juillet des manifestations pour fêter les 20 ans des villages étapes. Pierre Buffière pourrait organiser une petite manifestation, la fédération des Villages Etapes doit mettre à disposition des supports pour faire la promotion des manifestations.

### **Achat ordinateur pour les écoles**

Après consultations, deux devis ont été reçus. Un devis de l'entreprise Oasis.it de 4608,00 €TTC et un devis de l'entreprise FERON de 2 328 €TTC. M. le Maire précise que la subvention de 50 % de l'état a été validée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis, porte son choix sur le devis de l'entreprise FERON pour montant global de 2 328 €TTC.

### **Achat d'une tondeuse arrière**

Michel Sarre a fait réaliser des devis pour l'achat d'une tondeuse arrière. Ce matériel permettra aux services techniques de réaliser la tonte pour certaines zones plus facilement avec moins de risque de casse. L'estimation de ce type de matériel est d'environ 1 550 €. D'autres devis sont en attente.

Le conseil municipal autorise cet achat.

### **Achat de centrale de nettoyage**

A la demande du personnel qui réalise l'entretien des locaux, il a été étudié la possibilité d'achat d'une centrale de nettoyage mobile. Après consultation, nous avons reçu 3 propositions. L'entreprise ARGOS est la mieux disant pour un montant de 568,22 €TTC. Avant d'en équiper la plupart des locaux municipaux, il est proposé d'en acheter une pour essayer et voir si ce matériel répond aux attentes des agents.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

### **Achat de tables de pique nique**

Huit tables de pique nique sont à remplacer. Plusieurs devis ont été reçus et portent sur des tables en plastique recyclé. Après comparatif de chaque offre, l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise KGMAT pour montant global de 6 066.53 €TTC

### **DIVERS**

- Véronique LAGRANGE informe le conseil municipal qu'une présentation de l'étude thermique réalisée pour l'école maternelle sera faite à la mairie le 16 avril à 13 h.
- M. le Maire a reçu Total Gaz qui a un présenté un projet de distribution du gaz dans le cadre d'une délégation de service public. Cette possibilité implique de trouver un emplacement pour la cuve très importante et des dégradations à la voirie et aux trottoirs lors du développement d'un réseau de distribution. Il semble difficilement acceptable que soient dégradés les trottoirs du centre bourg.  
Dans le cas où EDF développerait son réseau de distribution depuis ST Hilaire Bonneval, il y aura négociation entre Total Gaz et EDF.  
Une réunion sera programmée.

- Michel SARRE souhaite que cette année les tâches confiés aux emplois d'été soient mieux encadrées. C'est regrettable que les jeunes soient astreints toujours à la même tâche pendant presque toute sa période de travail.
- Au sujet des emplois d'été, M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes a besoin de quelqu'un pour le camping et pour l'office de Tourisme.
- Une nouvelle lettre en recommandée a été envoyée par M. Frugier, sollicitant de nouveau l'arrêt des cloches la nuit. Le conseil municipal maintient son avis défavorable.
- Une rencontre avec les associations, les élus et les nouveaux habitants est programmée le samedi 31 mai à 9 h 30. Des courriers vont être envoyés, l'état des nouveaux habitants est en cours d'élaboration.
- Communauté de Communes. Le Vote du Budget a eu lieu hier. Pierre-Buffière a voté contre. Ce refus a été motivé essentiellement car aucune information n'avait été fournie préalablement à ce vote. D'autre part, le budget prévoit une subvention de 100 000 € en partie pour sauver la déchetterie de Château-Chervix et refuse la réfection de la voirie de la rue du Collège. M. Riquement va essayer de l'insérer dans l'enveloppe globale du programme de voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

27 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 27 avril, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/04/2014

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, Jean-Pierre CAILLAUD, Laëtitia PICARD, David FELIX, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE.

**ABSENTS** : Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE, Patrick LABRUNE.

Jean-Pierre CAILLAUD a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire tient à faire une observation sur le compte rendu de la réunion du 9 avril 2015, et précise que le refus de voter le budget de la Communauté de Commune n'a été motivé par le fait qu'il n'y avait pas de document préparatoire, mais principalement à cause du montant de la subvention de 100 000 € au SICTOM en partie pour la mise aux normes de la déchetterie de Château-Chervix.

### ORDRE DU JOUR

#### VENTE DE LA GRANGE « LATY »

La grange « Laty » avait été achetée 44 000 € frais de notaire inclus. Malgré une consultation préalable, l'ABF a été de nouveau contactée pour que soient précisés par écrit l'autorisation de modifier les ouvertures et les contraintes architecturales. Malgré une proposition d'achat à 25 000 € qui a été faite par Laëtitia DELAGE, il est proposé de mettre ce bâtiment en vente sur le bon coin au prix de 55 000 €. Le Conseil Municipal accepte la mise en vente de ce bien.

#### ACHAT BATIMENT NATEA

Les bâtiments appartenant à NATEA (ancienne COPAR / GamVert) situés à la Gare sur la Commune de St Hilaire Bonneval sont à vendre au prix ferme de 95 000 €. Ces bâtiments correspondent en tout point aux besoins des services techniques et coûtent moins cher que de construire un nouveau bâtiment estimé à 290 000 € sans les aménagements intérieurs. Même sans subvention, cette vente est une opportunité pour la commune. Ce bâtiment est mieux placé, sécurisé et clôturé. Un problème pourrait se poser pour l'assainissement, nous demanderons le dossier du SPANC qui a été fait il y a environ 3 ou 4 ans. Les locaux seront libres vers fin juillet.

Le Conseil Municipal autorise cette acquisition au prix de 95 000 €

## DELIBERATION MODIFICATIVE n° 1

Pour la permettre l'achat du local de NATEA, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL – section d'investissement**

#### **Augmentation de crédit**

Art. 21318 + 110 000 €

#### **Diminution de crédit**

Art. 2313 - 110 000 €

Le Conseil Municipal, accepte le virement de crédits comme indiqués ci-dessus.

## SUBVENTION AAPPMA « Ligoure-Briançonnais »

Lors de l'attribution des subventions aux associations pour 2015, l'association AAPPMA n'a pas été prise en compte. Il apparaît que cette association compte parmi ces d'adhérents, beaucoup d'habitants de la commune. Il est proposé, de leur attribuer une subvention de 200 € pour 2015.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

## DIVERS

- Véronique LAGRANGE propose d'associer les commerçants de la Commune et les associations culturelles à la manifestation organisée pour les 20 ans des Villages Etapes le 4 juillet. Véronique se propose d'aller à leur rencontre et éventuellement de les réunir. Un courrier leur sera envoyé.
- M. le Maire informe que l'on devrait recevoir une demande pour mettre des panneaux à l'entrée de la Commune, indiquant « Ville Ostentionnaire ».
- Total Gaz, une réunion sera programmée pour évoquer la possibilité ou non d'une telle installation. Il faut prendre en compte le fait, que faute de gaz de ville, l'usine de porcelaine souhaite se délocaliser.
- Pour l'accueil des nouveaux arrivants le samedi 30 mai, il serait bien d'avoir une grande cafétéria. Il faut demander au comité des fêtes de bien vouloir nous prêter la leur.
- Olivier CHAUMEIL signale qu'il y a un problème avec le mur au fond du terrain appartenant à la maison de retraite. Le stockage de matériaux fait déformer dangereusement ce mur. Michel Sarre prendra contact avec l'entreprise.
- M. le Maire précise qu'il a rencontré M. Lissandre du Conseil Général au sujet des travaux réalisés pour l'accessibilité de l'antenne sociale. Ces travaux ne sont pas conformes au permis déposé, le muret empiétant sur le passage entre l'antenne sociale et le tri postal, sera détruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.



## CONSEIL MUNICIPAL

DU

18 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 18 juin, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2014

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Jean-Pierre CAILLAUD, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

**ABSENTS EXCUSES** : Olivier CHAUMEIL, Laëtitia PICARD, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 avril 2015 est approuvé.

## ORDRE DU JOUR

<b>TRAVAUX RUE DU COLLEGE</b>
-------------------------------

Suite aux travaux d'effacement des réseaux dans le rue du Collège, il convient de procéder à la réfection de la voirie et des trottoirs. Pour que les travaux de voirie soient intégrés dans la programmation 2015 de la Communauté, il est nécessaire que cette opération bénéficie de la part de la commune de Pierre-Buffière d'un fonds de concours de 15 000 €

En ce qui concerne la réfection des trottoirs qui incombe à la Commune, pour une meilleure coordination des travaux voirie et trottoirs il conviendrait d'organiser une consultation dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise le versement d'un fonds de concours d'un montant de 15 000 € à la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux de voirie de la rue du Collège
- Autorise à déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne pour la réalisation des trottoirs de la rue du Collège,
- Autorise son maire à signer les conventions à intervenir

## DELIBERATIONS MODIFICATIVES

1°) Suite a la vente d'un terrain (1911 €) et de la grange dite Laty (55 000 €), pour permettre de sortir de l'actif ces biens, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder aux augmentations de crédits suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL - Investissement :**

Art. 024 + 56 911 €                      Art. 2313 + 56 911 €

2°) Pour permettre le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne pour les travaux de voirie, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL - Investissement :**

Diminution de crédit

Augmentation de crédit

Art. 2313 - 15 000 €                      Art. 2041512 + 15 000 €

3°) Suite à la clôture du budget CCAS et pour intégrer le résultat de clôture au budget de la Commune, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'augmentation de crédits suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL - Fonctionnement :**

Art. 002 + 3 428 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les modifications de crédits comme indiqués ci-dessus.

## PLAINTÉ DE M. FRUGIER Philippe

Par lettre en date du 21 mai 2015 le tribunal administratif de LIMOGES a notifié à la commune la requête présentée par Monsieur FRUGIER Philippe contre la commune.

Cette requête enregistrée sous numéro 1500848-2, vise à obtenir l'arrêt des cloches de l'église de 22 h à 7 h.

La Commune dispose de 2 mois pour déposer son mémoire de défense. Les arguments préparés par Jean-Pierre CAILLAUD seront soumis à l'avis d'un avocat Maître Stéphane CHAGNAUD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 1500848-2.

**Désigne** Maître Stéphane CHAGNAUD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## **RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'au terme de l'article 3 alinéa, 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

La Collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (absence d'un agent, surcharge de travail en période estivale pour l'entretien des espaces verts et autres travaux imprévus) et M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents non titulaires pour exercer des fonctions de

- Agent d'entretien polyvalent
- Agent d'accueil

Dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :
  - o Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe
  - o Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> Classe
- Autorise en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.
- 

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HAND SUD 87**

Pour l'achat d'un minibus 9 places, la section Hand Sud 87 a fait une demande de subvention exceptionnelle de 1500 € pour permettre le financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, unanime propose de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € pour aider à l'achat du minibus pour Hand Sud 87, à la condition que Hand Sud 87 s'engage à mutualiser dans la mesure du possible l'utilisation du minibus avec les autres clubs.

## **NATEA**

Par courrier du 27 mai 2015, le PREFET demande la rectification de la délibération D2015-41bis du 27/04/2015 décidant l'achat du bâtiment NATEA.

Cette rectification porte sur deux points :

- le nombre des votants qui est 10, conformément au vote unanime des présents.
- La consultation de France Domaine a été faite le 23 avril 2015, cette formalité est obligatoire pour permettre cette acquisition.

Le Conseil Municipal unanime accepte de rectifier la délibération D2015-41bis comme indiqué ci-dessus.

Nous avons reçu l'estimation des domaines qui est de 96 000 € Cette estimation étant conforme au prix fixé par le vendeur soit 95 000 € La décision du Conseil Municipal d'acheter ce local est maintenue.

En ce qui concerne cet achat, le Maire de la Commune de St Hilaire a fait connaître son intention d'exercer son droit de préemption sur le local NATEA, pour permettre l'installation du repreneur de l'entreprise NADAUD Denis. Il faudra que la Commune de St Hilaire motive cette décision et prouve l'intérêt général.

### **TRAVAUX VILLA D'ANTONE**

Suite à l'étude diagnostic faite par l'agence La Gare architecte, les travaux de mise en valeur et de protection du site de la Villa d'Antone sont estimés à 48 311 €H.T. Il convient de programmer ces travaux en 2015 pour bénéficier de subvention importante, qui seront fortement réduite l'an prochain.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, décide de programmer pour 2015 les travaux de mise en valeur et de protection du site de la Villa d'Antone et pour permettre la réalisation de ces travaux de solliciter des subventions auprès de la DRAC et à la REGION.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS DE LA FOL A MESHES**

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal comme chaque année, d'accorder une participation de 50 €par enfant participant à un séjour de vacances organisé au de centre Adrien Roche de Meshes. Le Conseil Municipal unanime accepte cette décision.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS FORUM EUROPEEN**

Monsieur le Maire présente une demande de Mlle DELAHUNTY Hannah qui est membre du parlement Européen des Jeunes sollicitant une aide pour un séjour à Pilsen en République Tchèque au Forum Européen. Il propose de lui attribuer la même aide que pour les séjours de vacances.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime décide d'accorder à Mlle DELAHUNTY une participation de 50 €pour son séjour à Pilsen

### **UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC**

La loi précise que l'occupation du domaine public (trottoirs, places dont l'usage principal est la circulation des piétons), nécessite une autorisation délivrée préalablement par le Commune et entraîne le paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal unanime décide de fixer a compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le tarif d'occupation du domaine public à 10 €par m<sup>2</sup> et an, pour les terrasse ouverte sans emprise au sol, contre terrasse, terrasse fermé avec emprise au sol, contre étalage et étalage de produits.

Un courrier sera adressé aux commerçants pour leur expliquer ces dispositions imposées par la loi.

## DIVERS

- La Société Historique et Archéologique Briançonnais Breuilh Ligoure, la FNATH et les Restaurants du Cœur ont adressés des remerciements pour les subventions reçues.
- M. le Maire a rencontré ce matin Damien BEAUGERIE, concernant le projet de mise aux normes de la station d'épuration, qui à cause d'une loi dont le décret d'application est en cours, devra probablement être réalisée sur une parcelle cultivable lui appartenant. Il a été très compréhensif, conscient de l'intérêt public de ce projet.  
L'achat de terrain pourra être pris en compte dans la demande de subvention.  
Un relevé topographique supplémentaire sera nécessaire pour ce projet.
- Une réunion de la communauté de communes a eu lieu pour le haut débit et l'aménagement des ZA en fibre, sans tenir compte de Pierre-Buffière.
- Véronique présente le programme des 20 ans des Villages Etapes. Toute la journée café, jus de fruits et viennoiserie seront offerts aux touristes,  
Un marché de petits producteurs locaux sera proposé par le comité des fêtes,  
Des expositions à l'office de tourisme,  
Des petits circuits de découverte seront proposés,  
Un espace détente et un piano en libre service seront à la disposition des touristes.  
Un concours de clafoutis réalisés par les habitants, seront dégustés en soirée lors du pique nique villageois.  
Le coût global de cette fête devrait s'élever à 500 €
- Le Comité des Ostensions va proposer aux Communes la pose d'un Panneau « ville Ostensionnaire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

30 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 30 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/07/2015

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Jean-Pierre CAILLAUD, Catherine MADORE, Olivier CHAUMEIL.

**ABSENTS EXCUSES** : Patrick LABRUNE (procuration Olivier CHAUMEIL), Laëtitia PICARD, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2015 est approuvé.

## ORDRE DU JOUR

<b>Route de Saint-Jean Ligoure</b>
------------------------------------

Suite à plusieurs plaintes des riverains de la route de Saint-Jean Ligoure relatives à la vitesse excessive des automobilistes, Mr le Maire a rencontré Mr Pasquet du Conseil Départemental responsable de la voirie départementale qui traverse notre commune.

Le Conseil Départemental envisage la réfection de la voirie route de Saint-Jean Ligoure mais va attendre que les travaux d'assainissement engagés par la commune soient terminés. L'ATEC, service de conseil du Conseil Départemental, peut accompagner la commune sur un projet d'aménagement urbain pour faire ralentir les automobilistes moyennant une cotisation pour l'année 2015 de 447.26 € La question posée par le Maire est la suivante : doit-on faire appel à l'ATEC ou un conseiller veut-il bien prendre en charge en interne ce projet d'aménagement ?

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide de ne pas faire appel à l'ATEC,
- Décide d'étudier un aménagement provisoire avec l'installation de ralentisseurs amovibles avant la réfection de la voirie,
- Décide de faire en parallèle une étude d'aménagement en collaboration avec le Département une fois la réfection de voirie réalisée.

### **Requête Mr FAURE : entreposage bac ordures ménagères Place du 8 mai 1945**

Mr le Maire a rencontré Mr FAURE, propriétaire des logements locatifs situés 2 Place du 8 Mai 1945, qui a signalé des nuisances dues à l'entreposage permanent du bac à ordures ménagères de l'établissement Le Petit Blanzou devant le mur de sa propriété. Mr FAURE demande à la commune d'intervenir pour faire retirer l'entreposage permanent de ce bac. Mr le Maire explique que l'établissement concerné n'a pas de moyen pour stocker son bac dans son immeuble. Mme FARGEOT propose d'examiner la faisabilité d'une plateforme au niveau d'une place de parking située à proximité du bâtiment de l'office du tourisme. Mr Caillaud propose d'entreposer les bacs à côté des containers Place Adeline.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide de maintenir l'entreposage de ce bac devant le mur de Mr FAURE dans la mesure où il est compliqué pour l'établissement de stocker ce bac devant l'établissement ou à une distance trop éloignée.,
- Décide de demander au SICTOM un bac plus grand ou un 2<sup>ème</sup> bac et un 2<sup>ème</sup> passage pour cet établissement toute l'année dans la mesure où il dessert le commerce et deux locataires.
- Demande à Mr Cabrillana de bien vouloir faire en sorte que ses ordures ménagères soient stockées uniquement dans le bac et veiller à ce qu'il reste fermé et précise qu'aucun dépôt de déchets en dehors du bac sur la voie publique ne sera toléré.
- 

### **Convention de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport public destinés à titre principal à la desserte des établissements scolaires.

### **Mise à jour de l'actif de la commune : bons du trésor**

En 1997, la commune avait réalisé un placement de 20 bons d'une valeur de 10 000 francs soit 200 000 francs. En 1999, la commune avait demandé le remboursement de 15 bons soit une valeur de 150 000 francs. Il restait alors 50 000 francs. Ces bons du trésor apparaissaient encore dans l'actif de la commune en 2014. La trésorière a fait des recherches. Il s'avère que ces bons du trésor ont été remboursés en 2000, mais l'écriture comptable réalisée à ce moment là n'était pas correcte. Pour corriger cette anomalie, la trésorière doit y être autorisée par le Conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise la trésorière à rectifier par une opération d'ordre non budgétaire cette erreur d'écriture de 50 000 francs soit 7622.45 € imputés à l'article 1025 au lieu d'être imputés à l'article 272.

## Plainte de Mr Frugier Philippe

Par courrier en date du 27 juillet dernier, Maître CHAGNAUD informe le Conseil qu'il a déposé un mémoire auprès du Tribunal Administratif pour préserver les intérêts de la collectivité, suite à la requête formulée par Mr FRUGIER qui souhaite l'arrêt des cloches de l'église de 22h à 7h. Il souhaite cependant attirer l'attention du conseil sur le fait que les juridictions administratives annulent sans trop de difficulté les refus des Maires d'interrompre les sonneries des cloches notamment nocturne. Face à cet argumentaire, le Maire propose et soumet au vote la cessation de la procédure et donc l'arrêt des cloches de 22h à 7h afin de ne pas engager de frais inutiles.

Vote pour la cessation : 4

Vote contre la cessation : 6

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Souhaite maintenir l'action engagée jusqu'à la 1<sup>ère</sup> injonction et de se conformer à cette dernière.

## Bâtiment NATEA

Le 21 mai dernier la commune a signé un sous seing pour l'achat du bâtiment Natéa situé sur la commune de Saint-Hilaire Bonneval afin d'en faire l'atelier technique municipal. Mr LATOUILLE a fait part à la commune de Pierre-Bufferière que la commune de Saint Hilaire préempterait sur ce bâtiment pour en faire bénéficier un entrepreneur local si la commune de Pierre-Bufferière ne se désengageait pas de cette acquisition. Mr le Maire explique à l'assemblée que deux options sont alors possibles : soit la commune essaie de se désengager de cette acquisition à l'amiable au profit de l'entreprise intéressée, soit la commune attend que la commune de Saint-Hilaire Bonneval préempte. Mr le Maire privilégie et soumet au vote la procédure à l'amiable avec désengagement de la commune de cette acquisition. Il précise qu'il aurait du mal à assumer un vote contraire.

Vote pour procédure amiable : 5

Vote contre procédure amiable : 3

Vote abstention procédure amiable : 2

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide de trouver d'un commun accord avec l'entreprise intéressée, le vendeur et les notaires une solution amiable pour désengager la commune de Pierre-Bufferière de cette acquisition sans dommages et intérêts.

## Divers

- **Rue des clous, péril imminent** : une procédure d'arrêté pour péril imminent a été déposée au Tribunal Administratif de Limoges pour une maison qui menace de



s'effondrer Rue des Clous. Un expert a été nommé. Il est venu constater sur place le danger mardi 28 juillet en présence de Michel Sarre. L'expert préconise dans l'immédiat l'installation d'étais pour soutenir la partie du bâtiment qui menace de s'effondrer sur la voie publique.

- **Ligne TER N°7** : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les deux arrêts de la ligne n°7 seront supprimés à Pierre-Bufferière. Les usagers ont été invités par courrier du Conseil Départemental à prendre le train. Le Conseil Régional n'a même pas informé la mairie de cette suppression. Un courrier a été adressé au Conseil Régional pour le rétablissement des deux arrêts sur notre collectivité. A ce jour aucune réponse n'a été formulée. Mr le Maire va prendre rendez-vous avec le Président du Conseil Régional. Parallèlement, un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental pour demander l'intégration d'un arrêt sur Pierre-Bufferière dans le parcours de la ligne n°29.
  
- L'association de pêche a remercié par son courrier du 15 juillet ses remerciements pour la subvention versée.
  
- David Félix demande pour des raisons de sécurité, que les panneaux installés suite aux travaux de réfection des jointements du mur extérieur appartenant à Mr Bezot avenue de la République soient déplacés bien en amont du chantier.
  
- **Voirie et trottoirs rue du Collège** : la commission d'appel d'offres s'est réunie mercredi 29 juillet. Les travaux devraient débuter début septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

## CONSEIL MUNICIPAL

DU

25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2015

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel SARRE, Jean-Pierre CAILLAUD, David FELIX, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE

**ABSENTS EXCUSES** : Vincent DRUAUX (procuration Stéphane PATIER), Véronique LAGRANGE, Olivier CHAUMEIL (procuration Cathy MADORE), Laetitia DELAGE (procuration David FELIX), Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2015 fait l'objet d'une remarque par Jean-Pierre Caillaud qui souligne qu'il n'est pas d'accord avec les propos rapportés sur la position du Maire concernant le désengagement de la commune pour l'acquisition du bâtiment Natéa. En effet, pour Jean Pierre Caillaud il est noté que le Maire « aurait du mal à assumer un vote contraire » alors que le Maire avait fait part qu'il aurait démissionné si le vote n'avait pas été dans son sens. Mr le Maire explique qu'effectivement il avait tenu ces propos après le conseil.

## ORDRE DU JOUR

### Achat Bâtiment Pasquier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Pasquier cèderai à la commune une partie de son local situé rue de Beausoleil d'une superficie d'environ 378 m2 cadastré AH 240 au prix de 65 000 € Les travaux de raccordement électriques seraient à la charge de la commune. Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de ce local pour y installer l'atelier communal, le Conseil Municipal, après délibération décide d'acquérir une partie du bâtiment Pasquier d'une superficie d'environ 378 m2, cadastré AH240 au prix de 65 000 € d'entreprendre les travaux liés à la mise aux normes des réseaux électriques, précise que les sommes correspondantes sont prévues au BP 2015 et donne tout pouvoir au maire pour signer tous documents et actes notariés pour mener à bien cette acquisition.

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune est définitivement désengagée de l'achat du bâtiment Natéa sur la commune de Saint-Hilaire Bonneval.

### **Travaux d'assainissement – choix de la station d'épuration**

Dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration communale avec bassin de stockage-restitution et conduites de transfert correspondantes, l'entreprise SOCAMA a présenté en date du 21 septembre dernier deux filières de traitement possibles sur notre commune, sous forme comparative en termes de travaux, de coût d'investissement et de fonctionnement, avantages et inconvénients. Après étude, le traitement par filtres plantés de roseaux a été retenu. Ce traitement représente un coût d'investissement d'environ 2 040 000 €H.T. subventionnables à hauteur de 60% par l'agence de l'eau et 30% par le conseil départemental sachant que les subventions ne peuvent pas excéder 80 % du montant H.T. de l'opération. De plus l'Agence de l'Eau propose une avance remboursable à hauteur de 20%. Ce système de traitement nécessite une emprise au sol plus importante ce qui engendre l'acquisition d'une surface plus grande de la parcelle appartenant à Mr Beaugerie.

### **Trottoirs Rue du Collège**

Dans le cadre de la réfection des trottoirs de la rue du Collège, l'assemblée a décidé la réalisation de trottoirs en enrobé à chaud noir avec la pose de bordures hautes pour bien délimiter la route des trottoirs afin de limiter au maximum les stationnements sur les trottoirs et assurer une sécurité aux piétons. D'autre part, David Felix précise qu'en limitant le stationnement sur les trottoirs les ouvrages et les enrobés seront protégés car les enrobés de trottoirs ne sont pas fait pour supporter le stationnement de véhicules. Ces travaux s'élèvent à 53 301.60 €TTC.

### **Réfection éclairage gymnase**

Les luminaires du gymnase sont à remplacer. Mr le Maire présente plusieurs devis qui proposent des luminaires biens différents et dont le montant des travaux varie du simple au double. Actuellement, l'éclairage est assuré par des tubes fluorescents. Le devis le moins disant propose de conserver la structure des luminaires et prévoit uniquement le remplacement par des tubes fluorescents par des tubes à leds. Le Conseil Municipal, après délibération demande à Mr le Maire de vérifier que les tubes à leds soient bien adaptés pour les gymnases et si tel est le cas autorise Mr le maire à valider le devis le moins disant d'un montant de 13 215.12 €TTC qui prévoit le remplacement des tubes fluorescents par des tubes à leds.

### **Installation éclairage extérieur école**

L'assemblée décide de faire installer un éclairage à l'extérieur de l'école primaire pour un montant de 994.40 €TTC.

### **Projet d'agrandissement du vestiaire du foot**

L'association Foot Sud 87 a sollicité la mairie pour agrandir les vestiaires du foot d'environ 40m2. Sur le principe l'assemblée émet un avis favorable mais attend le dossier complet du projet par les responsables de l'association Foot Sud 87.

### **Eclairage public**

Plusieurs secteurs nécessitent un éclairage public ou le remplacement des luminaires comme le secteur de Chabanas, le chemin du Pont Vieux et le chemin de Chantemiaule au niveau de l'intersection de la coop. Par manque d'éléments, l'assemblée a décidé de reporter au prochain conseil ce dossier. Marie FARGEOT informe l'assemblée que le SEHV demande à la commune de se prononcer sur ses projets d'enfouissement de réseaux sur les 3 ans à venir.

### **Convention d'adhésion au dispositif de signalétique ostensionnaire**

Des communes ostensionnaires ont manifesté leur intérêt pour le projet de signalétique des ostensions limousines. Mr le Maire présente un questionnaire et un projet de convention. L'adhésion à ce projet engage la commune pour une durée de 10 ans. Le courrier fait état d'une participation financière de 860 € pour 2015. Le projet de convention fait état d'une formule de calcul qui tient visiblement compte de la population. Les informations étant très partielles, l'assemblée décide de reporter sa décision et souhaite avoir davantage de précisions sur les conditions financières de cet engagement.

### **Demande de subvention – aire de jeux Place Adeline**

La conseillère en charge du dossier étant absente, ce dossier sera représenté au prochain conseil.

### **Tarif assainissement**

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le tarif de la redevance assainissement à 1.05 €/m<sup>3</sup> et la redevance d'abonnement (part fixe) à 25 €par an.

### **Contrat de maintenance informatique école**

L'assemblée a décidé de confier la maintenance des ordinateurs de l'école à Mr FERON pour un montant de 750 €T.T.C pour l'année 2015/2016.

### **Décisions modificatives**

L'assemblée autorise les décisions modificatives suivantes :

<b>Article</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
2135	3930	/
2152	540	/
21568	176	/
21578	50	/
2158	249	/

21318	/	4945
2312	58000	/
2315	9000	/
2313	/	67000

## FINAGAZ

Mr le Maire rend compte de la réunion avec le commercial de Finagaz. Tout un secteur de Pierre-Buffière se chauffe au fioul et représente des clients potentiels pour Finagaz. Avant de lancer une étude de marché, Finagaz demande au préalable à la commune de s'engager sur le principe d'une mise à disposition d'un terrain pour entreposer la cuve à gaz qui alimenterait le réseau. Mr le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Guy Degrenne a fait part de son intérêt pour ce mode de chauffage. En validant le principe de mise à disposition du terrain, Mr le Maire craint d'influencer les habitants dans leurs choix. L'assemblée décide de reporter sa décision et décide de faire paraître dans le bulletin le projet d'alimentation en gaz d'une partie de la commune afin de connaître le positionnement des administrés sur ce projet.

## Questions diverses

- **Remerciements** du Secours Populaire pour le versement d'une subvention et du Tour du Limousin pour l'accueil du Tour du Limousin.
- **Litige Frugier** : lecture du courrier adressé par Mr FRUGIER à l'avocat représentant la commune
- **Ordures Ménagères** : Mr Labrune fait part que plusieurs administrés l'ont interpellé au sujet de l'augmentation des ordures ménagères. Mr Patier confirme que la tarification à la redevance pratiquée par la Communauté de Communes est effectivement moins « juste » dans la mesure où elle est basée sur la composition de la famille et ne tient donc pas compte des revenus.
- **Démission** : Jean-Pierre CAILLAUD annonce à l'assemblée qu'il démissionne du conseil municipal. Il fera parvenir dans les prochains jours sa démission à Mr le MAIRE.

## CONS EIL MUNICIPAL

DU

26 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 26 octobre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2015

**PRESENTS** : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE,

**ABSENTS EXCUSES** : David FELIX, Laetitia DELAGE, Patrick LABRUNE, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE.

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### CADEAU DE NOEL DES ECOLES

Le conseil municipal fixe le montant attribué pour les cadeaux de Noël des enfants des écoles à 13 € comme l'année dernière.

#### DELIBERATIONS MODIFICATIVES

L'assemblée autorise les décisions modificatives suivantes :

Article	Augmentation	Diminution
2312	12 364	/
2315	/	7 464
2031	/	4 000
2313	/	900

#### TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide maintenir les tarifs communaux en vigueur, qui sont fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

Objet	Tarif (en €)
<b>Droit de place</b> (le m linéaire)	<b>0,80</b>
<b>Assainissement</b> / m <sup>3</sup>	<b>1,05</b>
<b>Part fixe assainissement</b>	<b>25,00</b>
<b>Enlèvement encombrants</b> / ¼ h et / employé	<b>5,50 (tout ¼ d'heure entamé est dû intégralement)</b>
<b>Enlèvement encombrants</b> (transport)	<b>5,50</b>

### CIMETIERE

Durée concession (taille minimale 1,5 m x 3 m)	Tarif en € au m <sup>2</sup>
30 ans	<b>40,00</b>
perpétuelle	<b>80,00</b>

Columbarium - durée concession	Tarif (en €)
30 ans – plaque non incluse	<b>500,00</b>
50 ans – plaque non incluse	<b>800,00</b>
Plaques cinéraires	Tarif (en €)
Plaque de fermeture en granit non gravée	<b>65,00</b>

Caveau communal (Durée maximale d'occupation : 1 an)	Tarif (en €)
Tarif mensuel	<b>35,00</b>

### TARIF SCOLAIRES

<b>Garderie</b> - tarif journalier (journée indivisible)	<b>2,00 €</b>
<b>Garderie enfants hors RPI*</b> - tarif journalier (journée indivisible)	<b>4,00 €</b>
<b>Garderie du mercredi</b> - tarif journalier (journée indivisible)	<b>1,00 €</b>
<b>Garderie du mercredi enfants hors RPI*</b> - tarif journalier (journée indivisible)	<b>2,00 €</b>

\* enfant inscrit à compter de septembre 2010

<b>Cantine</b> – prix du repas	<b>2,52 €</b>
<b>Cantine enfants hors RPI *</b> – prix du repas	<b>4,00 €</b>

\* enfant inscrit à compter de septembre 2010

### SALLES COMMUNALES

Libellé	Tarif ½ Journée(en €)	Tarif Journée(en €)
<b>Salle Mairie*</b>	<b>46,00</b>	<b>70,00</b>
<b>Salle Abbaye*</b>	<b>83,00</b>	<b>115,00</b>
<b>Gymnase</b> (gratuit association de la Cne)	<b>230,00</b>	<b>460,00</b>

\*gratuit pour les habitants de la commune

SALLE CULTURELLE ET FESTIVE	SALLE + BAR			SALLE + BAR + CUISINE			BAR + SCENE EXTERIEURE		
	1/2 journée	1 jour	2 jours	1/2 journée	1 jour	2 jours	1/2 journée	1 jour	2 jours
Habitants de la commune*	<b>150</b>	<b>300</b>	<b>430</b>	<b>220</b>	<b>370</b>	<b>500</b>	<b>75</b>	<b>150</b>	<b>220</b>
Restaurateurs de la Cne (1)(2)									
Personnes extérieures à la commune (1)	<b>230</b>	<b>430</b>	<b>500</b>	<b>330</b>	<b>530</b>	<b>600</b>	<b>115</b>	<b>215</b>	<b>250</b>
Associations communales	<b>Gratuit 1 fois par an</b>								
<b>SONORISATION</b>	<b>FORFAIT 30 €</b>								

\* vaisselle comprise - (1) vaisselle en supplément - (2) ne sont pas prioritaires pour la location.

**CAUTION**

Dégradation	<b>500 €</b>
Ménage	<b>200 €</b>
Sono	<b>500 €</b>

<b>TARIF LOCATION VAISSELLE</b>	Habitants de Pierre Buffière	Habitant hors commune / Restaurateur
Verre	<b>0,10 €</b>	<b>0,10 €</b>
Couvert	<b>0,80 €</b>	<b>1,00 €</b>

**TARIF REMPLACEMENT VAISSELLE en €**

Verre	<b>2,00 €</b>
assiettes	<b>3,00 €</b>
tasse à café	<b>2,00 €</b>
couteau	<b>3,00 €</b>
fourchette	<b>1,50 €</b>
cuillère à café	<b>0,75 €</b>
cuillère à soupe	<b>1,00 €</b>
pichet à eau	<b>4,00 €</b>

**PHOTOCOPIE TARIF en €**

Format	Quantité	PIERRE BUFFIERE				HORS PIERRE BUFFIERE					
		Particulier		Organisme divers		Particulier		Organisme divers		Mairie	
		C	NB	C	NB	C	NB	C	NB	C	NB
A4 recto	1 à 100	<b>0,30</b>	<b>0,20</b>	<b>0,25</b>	<b>0,15</b>	<b>0,60</b>	<b>0,50</b>	<b>0,40</b>	<b>0,30</b>	<b>0,25</b>	<b>0,15</b>
	101 à 1000	<b>0,28</b>	<b>0,18</b>	<b>0,23</b>	<b>0,13</b>	<b>0,58</b>	<b>0,48</b>	<b>0,38</b>	<b>0,28</b>	<b>0,23</b>	<b>0,13</b>
	1001 à 5000	<b>0,25</b>	<b>0,15</b>	<b>0,20</b>	<b>0,10</b>	<b>0,55</b>	<b>0,45</b>	<b>0,35</b>	<b>0,25</b>	<b>0,20</b>	<b>0,10</b>
	5001 à 9999	<b>0,20</b>	<b>0,10</b>	<b>0,15</b>	<b>0,05</b>	<b>0,50</b>	<b>0,40</b>	<b>0,30</b>	<b>0,20</b>	<b>0,15</b>	<b>0,05</b>
	10000 et +	<b>0,15</b>	<b>0,05</b>	<b>0,10</b>	<b>0,03</b>	<b>0,45</b>	<b>0,35</b>	<b>0,25</b>	<b>0,15</b>	<b>0,10</b>	<b>0,03</b>

Tarif A4 recto/verso = tarif A4 recto x 2 = tarif A3 - Tarif A3 recto/verso = tarif A4 recto x 4

**Les associations et organismes de la commune peuvent globaliser annuellement leur quantité.**

Tout papier spécial est à fournir (de 90g à 300g, ou couleur)

**INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL****ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE PIERRE-BUFFIERE**

Encart publicitaire en quadrichromie uniquement			
emplacement dimension	Autre page	Couverture	
		2 ou 3	4
1/8	<b>50€</b>	<b>65€</b>	<b>75€</b>
1/4	<b>90€</b>	<b>105€</b>	<b>115€</b>
1/2	<b>170€</b>	<b>185€</b>	<b>200€</b>
Page entière	<b>320€</b>	<b>335€</b>	<b>350€</b>



*COMMERCANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE*

Encart publicitaire en quadrichromie uniquement			
emplacement dimension	Autre page	Couverture	
		2 ou 3	4
1/8	<b>75€</b>	<b>90€</b>	<b>105€</b>
1/4	<b>140€</b>	<b>170€</b>	<b>200€</b>
1/2	<b>270€</b>	<b>330€</b>	<b>380€</b>
Page entière	<b>500€</b>	<b>600€</b>	<b>700€</b>

**MANDATEMENT INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2016**

Comme chaque année le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de donner son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2016, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget principal :

Immobilisations corporelles – Chapitre 21 : 7 955 €

Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 86 937 €

Budget Assainissement :

Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 13 486 €

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La CDCI a statué sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Limoges Métropole n'ayant pas délibéré suite à notre demande d'adhésion, la CDCI a entériné notre appartenance à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Le conseil municipal a 2 mois pour présenter ses observations.

Le Conseil Municipal souhaite que soit envoyé à la Préfecture le courrier suivant :

Le 26 septembre 2014, nous avons, avec les Communes de St-Genest-sur-Roselle et St-Hilaire-Bonneval, fait une demande de rattachement à l'Agglomération de Limoges, après avoir rencontré son Président. Ce dernier nous ayant affirmé une issue favorable, les services de la Préfecture nous ont aidés à la rédaction de la délibération prise par notre Conseil Municipal. Notre candidature n'a jamais été mise à l'ordre du jour d'un conseil de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, or un vote favorable à notre entrée était indispensable. Le 12 octobre, la CDCI n'a pu que valider notre appartenance à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Le Conseil Municipal ne peut que confirmer que notre avenir avait plus de cohérence avec l'activité économique de Limoges.

Pierre-Buffière s'impliquera pleinement dans la réussite de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SEHV voudrait réaliser un effacement des réseaux sur voie qui part de la RD 420 et qui rejoint Chabanas. Il serait intéressant de programmer en même temps l'extension de l'éclairage public vers le lotissement Frédéric Mistral avec l'effacement des réseaux. Ces deux projet seront étudiés lors d'un rendez vous fixé ce jeudi avec Jérôme DAVID du SEHV.

## **VILLA D'ANTONE**

Véronique LAGRANGE présente l'avenant n° 1- tranche conditionnelle 2 - à la Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur, protection du site Gallo Romain de la Villa d'Antone à Pierre-Bufferière d'un montant de 4 831,08 € TTC. Cette tranche conditionnelle 2 consiste à faire établir par La Gare Architecte, maître d'œuvre, les pièces du marché, ce qui permettra de lancer la consultation pour choisir le maçon qui réalisera les travaux de cristallisation.

Le Conseil Municipal, accepte l'avenant n° 1- tranche conditionnelle 2 - à la Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur, protection du site Gallo Romain de la Villa d'Antone à Pierre-Bufferière.

Véronique indique également que la DRAC a d'ores et déjà indiqué qu'elle subventionnerait cette opération. De son côté, la Région est très intéressé par ce projet (et l'a retenue au titre du contrat de cohésion territoriale), mais pour le subventionner, elle souhaite que la mise en valeur pédagogique touristique de ce site soit plus ambitieuse et que la sécurisation du site soit prise en compte.

Le dossier sera présenté en commission permanente du Conseil Régional en mars prochain, ce qui laisse du temps pour finaliser le dossier.

## **AVENANT N° 1 CONVENTION PRESTATIONS COMMUNAUTAIRES**

Le conseil municipal accepte l'avenant n° 1, modifiant les modalités de remboursement des prestations de services relatives à l'entretien des voies d'intérêt communautaire et des bâtiments et terrains communautaires implantés sur le territoire de la commune de Pierre-Bufferière et prévoyant le versement d'un montant provisionnel de 5 643 € au titre de l'année 2015 (correspondant à la moitié du montant versé au titre de l'exercice 2014).

## **FINA GAZ**

Une rencontre avec cet organisme a été organisée en septembre dernier en vue du déploiement d'une offre de distribution du gaz sur la commune.

Le dossier est bloqué pour le moment. Des négociations sont en cours.

Gaz de France qui a été recontacté, les éléments nouveaux vont être pris en compte.

## **COLIS DE FIN D'ANNEE**

Vincent DRUAUX présente les propositions de colis de fin d'année pour les aînés. Les colis pour une personne sont à 16 € et ceux pour 2 personnes sont à 21 €~~50~~. Comme chaque année les échantillons sont donnés pour le Téléthon.

La réunion pour le téléthon est jeudi 29 octobre à 20 h 30 à l'office de Tourisme, l'équipe de bénévoles est à reformer.

Le repas des aînés aura lieu le 19 décembre et le marché de Noël aura lieu le 20 décembre.

Les Vœux du maire sont fixés au vendredi 8 janvier 2016 à 19 h 00.

## **BROCHURE PAYS LIMOUSIN**

M. le Maire a été contacté par la brochure du Pays Limousin pour que la commune achète un encart. Aucun encart ne sera réservé, car ça ne présente pas de réel intérêt pour la Commune.

## PYLONE TDF

TDF souhaite implanter un pylône sur Pierre-Buffière, l'emplacement choisi est situé à Chabanas près de la station météo.

D'après TDF, ce pylône offrirait à la Commune la 4G en wifi. Le relai d'antenne à antenne permettrait d'offrir le très haut débit sur la Commune. Cette offre viendrait en substitution à la fibre dont nous ne bénéficieront pas avant bien longtemps.

Vincent DRUAUX doute que ce soit aussi efficace que la fibre, toutefois avec Véronique Lagrange il pense que ce serait un service supplémentaire pour le camping et la zone artisanale.

Le conseil municipal accepte de louer un terrain pour l'implantation d'un pylône à Chabanas, près de la station météo.

## OSTENTIONS

M. PEROT, président de l'association « Ostensions Septennales Limousines Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO » a été contacté pour avoir des précisions au sujet du dispositif de signalétique spécifique.

La période initiale d'adhésion à ce dispositif est de 10 ans reconductible tacitement. La participation financière de la commune comprend les frais engagés par l'association (conception, définition, gestion, secrétariat). Ces frais seront pondérés en fonction de la population de la Commune. Ils ont été estimés à 860 € pour les 10 ans auxquels il conviendrait d'ajouter une faible participation annuelle.

Pour ce qui est de l'achat des panneaux, pour le petit modèle à 250 € pièce (mât compris) est à la charge de la Commune.

Ce projet est soumis au vote.

Pour : 5 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 1 voix

Le Conseil Municipal, accepte d'adhérer au dispositif de signalétique ostensionnaire. Porte son choix sur les panneaux modèle 1 au prix de 250 € TTC l'un. Décide d'implanter deux de ces panneaux aux entrées sud et nord de Pierre-Buffière,

## Questions diverses

- **Epareuse de St Hilaire Bonneval** : Michel SARRE a appris que l'épareuse de St Hilaire Bonneval, qui servait également à St Genest et Pierre-Buffière était en panne. Le Maire de St Hilaire ne souhaite pas engager seul les travaux de réparation qui sont trop chers (estimation envisagée 1000 €).

Le conseil municipal pense qu'il faut attendre que le Maire de St Hilaire Bonneval se manifeste.